



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 17 février 2022

## OBJET :

DE-22-02-1-02) AVENANT N°3 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ET A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ATTACHEE, RELATIFS A LA REALISATION DE L'EQUIPEMENT SPORTIF DU DOMAINE DU BOIS (DÔME)

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 03 février 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220217-lmc1H9319H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 22/02/2022  
Date de Publication : 22/02/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1311-2 et suivants ;

Vu la délibération du 25 mars 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de bail emphytéotique administratif et la convention de mise à disposition attachée pour la construction de l'équipement sportif du Domaine du bois avec la société GENECOMI ;

Vu la délibération du 26 juin 2011 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au traitement lumineux du centre aquatique et à la gestion de ses parkings ;

Vu la délibération du 10 avril 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 au bail emphytéotique administratif et à la convention de mise à disposition attachée relatifs à la modification des modalités de révision du loyer ;

Vu le projet d'avenant N°3 au bail emphytéotique administratif et à la convention de mise à disposition attachée relatifs à la substitution du taux €STER au taux EONIA ;

Considérant que le taux interbancaire EONIA n'a plus cours au 3 janvier 2022, qu'il est progressivement remplacé par le taux €STER depuis l'année 2019 et qu'il convient de modifier les termes du contrat de mise à disposition faisant référence à ce taux ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 11 février 2022,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve le projet d'avenant N°3 au Bail Emphytéotique Administratif et à la Convention de Mise à Disposition attachée, relatifs à la réalisation du centre aquatique de Vincennes, substituant le taux €STER au taux EONIA, à signer avec la société GENECOMI.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*